



**AVIS D'INTENTION D'ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICE
DE GRÉ À GRÉ À UN FOURNISSEUR UNIQUE**

La MRC du Domaine-du-Roy désire informer de son intention de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Taxi Rod afin de poursuivre le déploiement d'un service de taxibus urbain sur le territoire de la ville de Roberval.

Avis aux intéressés

Le présent avis ne constitue pas un appel d'offres en régime de concurrence, mais plutôt la publication de l'intention d'accorder un contrat au fournisseur identifié au présent avis. Les autres fournisseurs en mesure de fournir le service énuméré ci-haut peuvent, au plus tard le **22 novembre 2019**, faire part de leur intérêt en démontrant, par écrit, leur capacité à fournir le service énuméré ci-haut.

L'avis d'intention complet est disponible par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec à l'adresse www.seao.ca.

Toute réponse au présent avis doit être transmise par courriel à l'attention de M. Mario Gagnon, directeur général, au mgagnon@mrcdomaineduroy.ca.

Les réponses reçues avant la date limite de réception inscrite ci-haut ne seront prises en considération qu'aux seules fins d'analyse, s'il y a lieu ou non, de recourir à un appel d'offres en régime de concurrence.

Si la MRC juge qu'aucun fournisseur autre que celui qu'elle a précédemment identifié n'a réussi à faire la démonstration de sa capacité à fournir le service demandé, elle se réserve le droit de maintenir sa décision initiale de confier ce contrat au seul fournisseur identifié au présent avis.

En cas de désaccord avec la décision de la MRC du Domaine-du-Roy, toute personne intéressée peut porter plainte auprès de l'Autorité des marchés publics.

DONNÉ à Roberval ce trentième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

Steeve Gagnon
Directeur général adjoint